

Agreste Limousin

numéro 78 - octobre 2012



Pays Combraille en Marche : une dynamique des circuits courts malgré les contraintes

Dans un territoire peu peuplé, les exploitants du Pays Combraille en Marche ne bénéficient pas de conditions favorisant la commercialisation en circuit court. Ainsi seulement 6% des exploitations du territoire s'inscrivent dans cette démarche.

Les apiculteurs se démarquent : le pays accueille en effet près du quart des apiculteurs de la région vendant leur miel en circuit court. L'élevage bovin occupe également une place majeure et le maraîchage tend à se développer.

Le poids des circuits courts dans l'économie agricole locale reste globalement modeste, même s'ils sont souvent une constituante majeure du chiffre d'affaires des exploitations les pratiquant.

Des dynamiques sont observables sur ce territoire, avec notamment un certain nombre de projets de commercialisation en circuit court qui ont vu le jour depuis 2006. Il y a donc des initiatives qui tendent à dynamiser et à donner un nouveau visage à l'agriculture locale dominée par l'élevage et les grandes cultures.

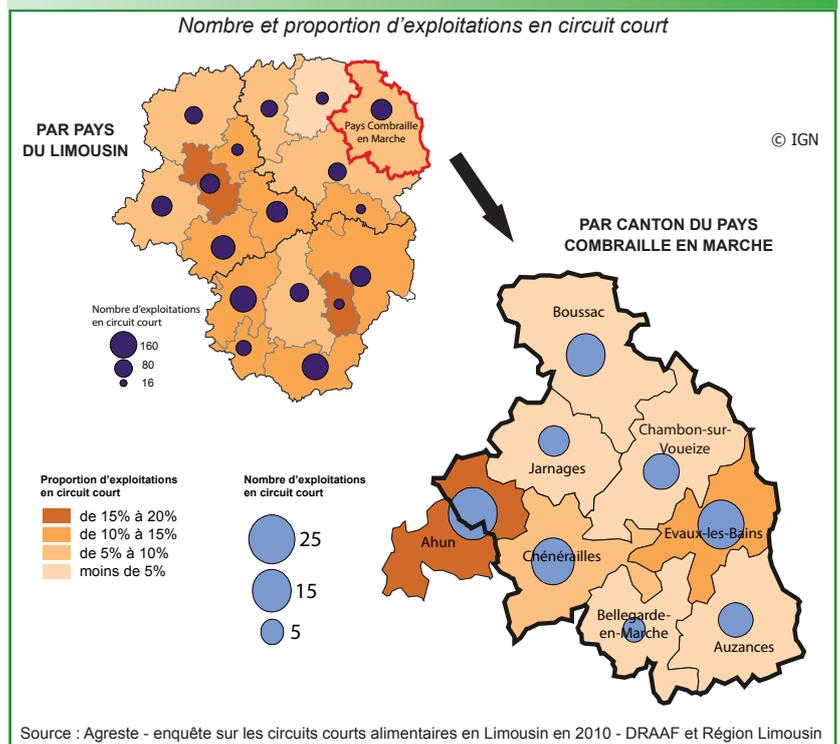
Le Pays Combraille en Marche, situé à l'est du département de la Creuse, est un territoire rural marqué par une faible densité de population (17 hab./km²). L'agriculture occupe une place importante dans l'économie locale : plus de 60% du territoire est à vocation agricole et on dénombre plus de cinq exploitations agricoles pour cent habitants, valeurs parmi les plus élevées de la région. La commercialisation en circuit court est pratiquée par 98 exploitations agricoles, soit 6% du nombre total

d'exploitations du territoire. Cette part est inférieure aux moyennes régionale (10%) et nationale (15%). Ce sont les cantons d'Ahun (hors communes extérieures au Pays) et d'Evaux-les-Bains qui ont la plus grande proportion d'exploitations orientées en circuit court avec respectivement 15% et 12%.

Un déficit de jeunes exploitants

L'âge moyen des chefs d'exploitations concernés est de 49 ans. Seuls 21% ont moins de 40 ans, ceux-ci étant principalement à

Une part globalement modeste d'exploitations en circuit court



Des produits de qualité et des clients pour réussir

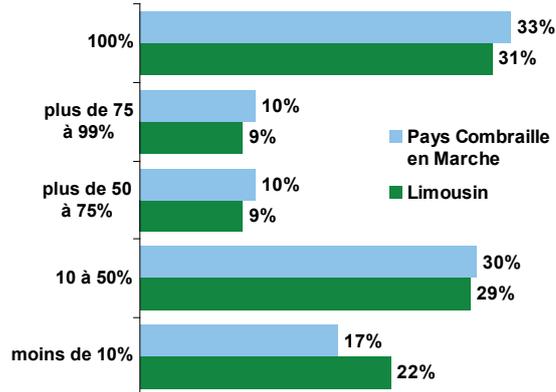
Proportion d'exploitations selon la (les) principale(s) condition(s) jugée(s) nécessaire(s) pour réussir dans la vente en circuit court



Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

La majorité du chiffre d'affaires grâce au circuit court

Part du chiffre d'affaires en circuit court sur les exploitations du pays et de la région



Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

la tête d'élevages bovins. Un tiers des dirigeants a plus de 55 ans, un enjeu pour le territoire sera d'assurer la transmission de ces exploitations. Les chefs d'exploitation les plus âgés sont les apiculteurs, 62% d'entre eux ont plus de 60 ans.

Près des trois quarts des structures sont dirigées par des hommes, part plus importante qu'au niveau régional. Concernant l'origine de ces agriculteurs, il est à noter que 82% sont issus du monde agricole. Les producteurs d'œufs et volailles et de produits laitiers se distinguent, ils ne sont qu'environ 40% à être issus du milieu agricole.

Concernant la taille économique des exploitations, 63% sont des structures de taille moyenne ou grande. Le profil des exploitations en circuit court est semblable à l'ensemble de celles du territoire. Les petites exploitations ne sont pas surreprésentées dans cette démarche.

Une activité récente à l'échelle du pays

Les circuits courts se sont développés récemment, en effet la moitié des exploitations se sont lancées dans ce type de commercialisation après 2006 contre un peu plus d'un tiers au niveau régional. Un peu plus de la moitié des agriculteurs ont débuté l'activité circuit court dès leur installation. Pour les autres il s'agit d'une activité de diversification créée ultérieurement au sein de l'exploitation. C'est notamment le cas pour les éleveurs, touchés par une conjoncture peu favorable à leur activité, qui ont ainsi la possibilité de mieux valoriser leurs animaux.

Une volonté de mieux valoriser les produits

Les motivations des producteurs pour l'adoption de cette démarche sont d'ordre personnel et économique avec comme principal facteur déclencheur l'intérêt économique apporté par ces modes de vente, mais pas seulement.

La recherche d'une meilleure qualité de vie et la reconnaissance des produits et du travail sont les principales motivations personnelles évoquées.

Au niveau économique ce sont la meilleure valorisation économique des produits et la volonté de diversifier l'activité qui font office de motivations premières.

Enfin les motivations sociétales évoquées renvoient à la volonté de valoriser les produits du terroir et de maintenir une activité économique en milieu rural.

Une problématique locale : la faiblesse démographique

Pour réussir en circuit court, il est essentiel selon les producteurs de proposer des produits de qualité. La deuxième condition mise en avant pour réussir est la présence d'un bassin de clientèle. Cette condition met l'accent sur une problématique locale qui est la faiblesse démographique. En effet il est difficile de capter la clientèle qui est peu nombreuse et dispersée. De plus le territoire est aux franges des aires d'influence de Guéret et Montluçon et profite peu de leurs dynamiques. L'enjeu est donc ici de se faire rencontrer l'offre et la demande afin de permettre aux exploitants en circuit court de vivre de cette activité et de la développer.

Le Pays Combraille en Marche attentif à la thématique

Le Pays Combraille en Marche porte une attention particulière à cette thématique. Pour la 3^{ème} édition de son Université Rurale, il a choisi de mettre en lumière durant une année les circuits courts et les productions locales. Cela révèle l'intérêt porté à la valorisation des ressources locales et la volonté de débattre sur ce sujet. Des animations, rencontres et débats permettront d'aborder les principales problématiques et de mieux appréhender cette démarche.

La vente en circuit court pèse dans le chiffre d'affaires

Le poids économique des circuits courts reste limité sur le territoire avec 2,6% de la production totale estimée alors qu'en Limousin ce poids économique est de 4%. Ainsi les exploitations en circuit court ne jouent qu'un faible rôle dans l'économie agricole du pays.

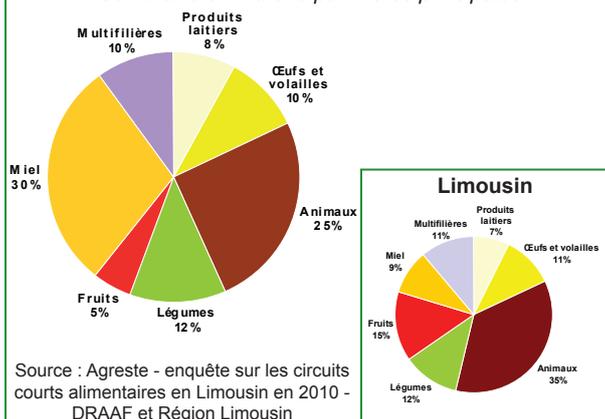
Pour autant, ces modes d'écoulement constituent pour une bonne partie des exploitations une part importante de leur chiffre d'affaires total. En effet pour un tiers d'entre elles ces modes de vente constituent la totalité du chiffre d'affaires. Pour la moitié, la vente en circuit court permet de réaliser plus de 50% du chiffre d'affaires total. On peut donc dire que ces modes de vente sont des débouchés non négligeables notamment pour des structures de taille modeste.

Des espoirs surestimés?

Malgré le poids notable des circuits

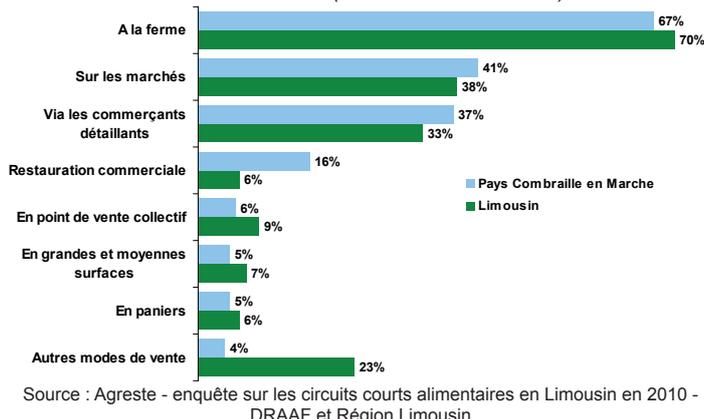
Plutôt du miel et des animaux

Proportion d'exploitations en circuit court dans le Pays Combraille en Marche par filières principales



Un rôle essentiel des commerces locaux

Proportion d'exploitations en circuit court selon leur(s) mode(s) de commercialisation (trois cités au maximum)



courts dans le chiffre d'affaires des exploitations engagées dans cette démarche, il semblerait que les espoirs des agriculteurs soient déçus notamment concernant le niveau de revenu issu de cette activité. Ils sont 31% à se déclarer satisfaits du revenu dégagé de l'activité circuit court contre 40% en Creuse et 60% au niveau régional. De plus seulement un quart des producteurs estiment avoir amélioré leur revenu grâce aux circuits courts contre 60% au niveau régional. Les producteurs de fruits et ceux en multifilières sont ceux qui déclarent avoir le plus amélioré leur revenu grâce à cette activité.

Des emplois permanents créés

Outre les apports économiques pour les exploitations difficilement quantifiables, il apparaît que l'activité circuit court peut être génératrice d'emplois locaux. Ainsi 16 exploitations ont créé au moins un emploi permanent grâce aux circuits courts en raison de la charge de travail supplémentaire engendrée par la transformation et la vente qui s'ajoutent à la production. Ces créations d'emplois dans un territoire rural fragilisé montrent l'intérêt et la pertinence de telles pratiques et crédibilisent les initiatives et actions menées en leur faveur.

Des produits variés

Les produits vendus en circuit court sur le pays Combraille en Marche sont, comme au niveau régional, divers et variés. Des productions minoritaires sont valorisées et trouvent des débouchés par la vente directe aux consommateurs. Ainsi les exploitations en circuit court proposent à la vente du miel, de la viande de boucherie, des volailles, des œufs, des

fromages, des légumes ou encore des fruits. Ces produits peuvent être vendus transformés ou non.

Ce sont les exploitations spécialisées dans la production de miel qui sont les plus nombreuses sur le territoire. Elles représentent 30% des exploitations en circuit court. Ensuite on trouve les élevages bovins qui représentent un quart des exploitations. Les maraîchers, aviculteurs et exploitations en multifilières représentent chacun environ 10% des exploitations. Il est à noter que le nombre de maraîchers et de producteurs de fruits sur le territoire progresse depuis plusieurs années à contre courant de la tendance régionale qui voit leurs effectifs diminuer. Les circuits courts sont souvent une source importante de revenu pour ces derniers qui portent des projets novateurs sur de petites structures créées ex-nihilo.

Les commerçants valorisent les produits locaux

Les producteurs utilisent rarement plus de deux modes de vente en circuit court. Comme au niveau régional, on trouve en première position la vente à la ferme qui concerne les deux tiers des producteurs. Sont ensuite utilisées la vente sur les marchés (40% des exploitations) et la vente via les commerçants détaillants (37% des exploitations). Une spécificité propre au territoire est la vente à la restauration commerciale qui concerne 16% des exploitations contre seulement 6% au niveau régional. Toutefois ce mode de vente ne constitue qu'une faible part du chiffre d'affaires et n'est que ponctuel. La vente sur les marchés est souvent le mode de vente le plus important c'est-à-dire celui qui contribue le plus à la constitution

du chiffre d'affaires. Elle permet en effet de capter la clientèle en faisant office de lieu de rencontre entre l'offre et la demande. La vente à la ferme est le second mode de vente le plus important devant les commerçants détaillants.

Selon les produits vendus les modes de vente diffèrent. Ainsi les éleveurs bovins ont recours quasi-exclusivement aux commerçants détaillants pour vendre leurs animaux. Seule une infime partie d'entre eux utilisent d'autres modes de vente. Cela peut s'expliquer par la difficulté d'accès à des équipements spécifiques comme les abattoirs qui sont éloignés du territoire. Les abattoirs les plus proches sont à Montluçon (Allier) et Lacs (Indre), situés en moyenne à une quarantaine de kilomètres. Cela constitue un handicap et une contrainte majeure pour les éleveurs désireux de commercialiser leur viande directement. Sur les marchés on retrouve essentiellement des exploitants spécialisés dans les produits laitiers, les œufs et volailles et les exploitants en multifilières. Les maraîchers utilisent principalement deux modes d'écoulement : la vente sur les marchés et la vente en paniers qui est spécifique à leur production.

Circuit court... et de proximité

Si l'on s'intéresse aux lieux de vente, il apparaît que les exploitants vendent essentiellement sur le pays ou à proximité. Ainsi, en excluant la vente à la ferme, les lieux de vente principaux sont Guéret, Evaux-les-Bains, Montluçon, Jarnages ou encore Boussac. La vente de produits à destination des grandes villes est très rare malgré le potentiel de clientèle qu'elles offrent aux producteurs. La vente par corres-

pondance pourrait combler le défaut de clientèle du territoire en élargissant la zone de chalandise. Malgré un potentiel de clientèle limité sur le pays, de manière globale les lieux de vente ne sont pas saturés à l'exception de certains marchés.

Les contraintes n'entravent pas l'optimisme

Les exploitants du territoire ont mis en avant un certain nombre de difficultés qui sont susceptibles de freiner et contraindre l'activité circuit court. Parmi celles-ci la contrainte la plus importante est le manque de clientèle à proximité

des lieux de vente qui est une problématique récurrente sur le pays en raison de l'absence de bassins de clientèle majeurs. Un deuxième frein mis en avant sur le Pays est la difficulté d'accès à des financements publics ou privés. Pour ce qui est des éleveurs, ils mettent en avant la faiblesse logistique comme par exemple l'absence d'abattoirs.

Malgré les contraintes qui pèsent sur les exploitants commercialisant en circuit court, ces derniers font preuve de motivation et de ténacité pour poursuivre cette activité et la développer. En effet près d'un quart d'entre eux

ont développé leur activité en terme de volumes commercialisés. Ce développement est notamment observable chez les maraîchers. En terme de prospective, dans les cinq ans à venir 42% des producteurs ont pour ambition d'augmenter les volumes vendus en circuit court et 30% veulent diversifier leurs modes de vente ce qui est de bon augure.

Si tous souhaitent atteindre leurs objectifs de développement il va certainement falloir élargir la zone de chalandise et par conséquent atteindre des lieux possédant un bassin de clientèle suffisamment important. ■

Chiffres clés

Niveau de saturation ressenti des principaux marchés

	Non saturé	En voie de saturation	Saturé
Evaux-les-Bains	55%	15%	30%
Guéret	35%	47%	18%
Jarnages	40%	60%	0%
Auzances	21%	79%	0%
Boussac	0%	37%	63%

Nombre et proportion d'exploitations en circuit court par canton

Nombre d'exploitations agricoles par canton	Nombre total d'exploitations agricoles	Nombres d'exploitations en circuit court	Part des exploitations en circuit court
Canton d'Ahun (hors communes extérieures au Pays)	77	14	18%
Canton d'Auzances	224	10	4%
Canton de Bellegarde-en-Marche	166	5	3%
Canton de Boussac	313	14	4%
Canton de Chambon-sur-Voueize	235	9	4%
Canton de Chénérailles	223	18	8%
Canton d'Evaux-les-Bains	182	21	12%
Canton de Jarnages	178	7	4%
PAYS COMBRAILLE EN MARCHÉ	1598	98	6,1%

Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

Niveau de saturation ressenti des marchés par filière de production principale

	Non saturé	En voie de saturation	Saturé
Produits laitiers	26%	37%	37%
Œufs et volailles	100%	0%	0%
Produits animaux	.	.	.
Légumes	71%	25%	4%
Fruits	.	.	.
Miel	0%	100%	0%
Multifilières	22%	22%	56%

Proportion d'exploitations du pays selon les contraintes et les freins à la réussite des démarches en circuit court (hormis les sans opinion)

	Important	Pas important
Défaut d'information/ de connaissances / de compétences	81%	19%
Charge de travail supplémentaire	53%	47%
Difficulté de conciliation vie familiale/vie professionnelle	49%	51%
Jugement des pairs	7%	93%
Réglementation sanitaire et commerciale trop lourde	76%	24%
Absence de référentiels technico-économiques sur les produits	36%	64%
Difficulté d'accès à des financements publics ou privés	82%	18%
Faiblesse logistique (ex : manque d'abattoirs, etc.)	67%	33%
Manque d'implication et/ou de soutien des acteurs locaux	52%	48%
Rentabilité non maîtrisée	74%	26%
Concurrence avec les autres acteurs du commerce local	48%	52%
Manque de clientèle à proximité du siège de l'exploitation	63%	38%
Manque de clientèle à proximité des lieux de vente	91%	9%
Déplacements pour livraison trop importants	54%	46%

Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

Définitions

Circuit court : mode de commercialisation ne comprenant aucun intermédiaire entre le producteur et le consommateur (vente directe), ou un seul intermédiaire (vente indirecte). L'information est collectée auprès des exploitants, et non auprès des distributeurs.

Production brute standard (PBS) : elle décrit un potentiel de production des exploitations, calculée à partir des surfaces agricoles et des cheptels. La PBS circuit court a été calculée en fonction de la part du chiffre d'affaires circuit court des exploitations.

Exploitations très petites, petites, moyennes, grandes : lorsque la PBS dépasse 25 000 euros annuels, l'exploitation est dite moyenne ou grande. Les autres sont considérées comme petites.

Filière principale : une filière principale de production a été attribuée en fonction de la part que représente chacun des produits dans le chiffre d'affaires total de l'exploitation. Sept filières principales ont été définies : produits laitiers, œufs et volailles, autres produits animaux (viande bovine, ovine, porcine, lapine, caprine, équine, etc.), légumes, fruits, miel et multifilières.

Pour en savoir plus...

www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Limousin
 Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
 Le Pastel - 22, rue des Pénitents Blancs - 87039 LIMOGES Cedex
 Tél. : 05 55 12 92 30
 courriel : srise.draaf-limousin@agriculture.gouv.fr
 site internet : www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr

Directrice : Anne-Marie Boulengier
 Directeur de la publication : Christophe Leysse
 Rédactrice en chef : Catherine Lavaud
 Rédacteur : Damien Lafarge
 Impression : SSP Toulouse
 Dépôt légal : à parution
 ISSN : 1622-066
 Prix : 2,50 €
 ©AGRESTE 2012